

Fondation de dons particuliers

fête son 15^e anniversaire

Automne 2019



Fête son 15^e anniversaire

En octobre 2004, la Fondation de dons particuliers (FDP) a été lancée comme moyen simple et avantageux sur le plan fiscal pour laisser un héritage de bienfaisance au lieu de mettre en place une fondation privée. La TD est fière d'avoir été la première institution financière au Canada à offrir un programme de fonds à vocation arrêtée par le donateur.

Depuis sa création, la Fondation de dons particuliers, qui est composée de plus de 1 200 fonds à vocation arrêtée, a distribué 260 millions de dollars à toute une variété d'organismes de bienfaisance et continue de croître.

Au nom de la TD et du conseil d'administration de la FDP, nous voulons remercier sincèrement tous nos donateurs de leur générosité et d'avoir permis à la fondation de participer à leurs plans financiers et successoraux. Non seulement les donateurs cotisent à la FDP de leur vivant, mais plusieurs choisissent d'accroître leur héritage en incluant un legs à leur testament et en désignant FDP comme bénéficiaire de régimes enregistrés et de polices d'assurance vie.



Joyeux 15^e
anniversaire

Dans ce numéro

Fête son 15 ^e anniversaire	1
Donner pour produire des retombées par : Gwen Joy	2
Étude de cas	3
Entrevue par : Jo-Anne Ryan avec Christine Magee	3
Merci à Sam et à Joanna, et bienvenue à Tom et Denny	4
Rapport du comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance	4
Avec toute notre gratitude	4



Donner pour produire des retombées par :

Gwen Joy | Directrice, Mesure et évaluation des répercussions de l'action citoyenne | Responsabilité sociale à l'échelle mondiale | Groupe Banque TD

Comme plus de 86 000 organisations sont inscrites en tant qu'organismes de bienfaisance auprès de l'ARC, il peut être difficile pour les philanthropes de mettre sur pied un plan de dons de charité qui sera certain de changer les choses de façon mesurable pour les causes qui leur tiennent à cœur. Voici quatre mesures clés pouvant aider les donateurs à concentrer leurs dons pour créer plus de retombées.

Choisir un domaine de retombées.

Pour produire des retombées, il est nécessaire de choisir un point central. Il est difficile de changer quelque chose qu'on ne peut définir. Commencer par une cause que vous connaissez et qui vous passionne peut être un bon début. Prenez votre temps, faites vos devoirs et trouvez un besoin unique que vous pourrez expliquer à votre famille et à vos amis en trois phrases ou moins. Une fois que vous aurez une idée précise des changements que vous voulez, il sera beaucoup plus facile de trouver les organismes qui travaillent activement à les concrétiser.

Faire des recherches.

Créez une longue liste des organismes qui travaillent dans le domaine de retombées que vous avez choisi. Puisez dans les ressources offertes par des organismes comme

Imagine Canada, Fondations philanthropiques Canada, CanaDon, et dans vos connaissances sur la question. Ensuite, examinez la mission et la vision des organismes. Travaillent-ils à votre domaine de retombées? Le décrivent-ils comme une priorité ou comme un avantage secondaire?

Vérifier les preuves.

Cherchez les preuves de retombées. Comment savoir si un organisme agit concrètement en faveur de ce qui vous tient à cœur? Feuillotez ses rapports annuels. Vous devriez y trouver ses résultats (ce qu'a fait l'organisme) globaux, mais aussi les résultats de ses activités (les conséquences directes du travail d'un organisme) ainsi qu'une justification de son apport à une vision à long terme pour le changement. L'organisme a-t-il choisi des indicateurs pour mesurer ses progrès d'année en année? Ces indicateurs sont-ils directement liés à votre domaine de retombées? N'oubliez pas que les preuves qualitatives peuvent aussi être valables et importantes. Surtout, l'organisme demande-t-il régulièrement l'opinion des gens ou des collectivités qu'il sert? Plus précisément, comment ces commentaires influencent-ils la mise sur pied de son programme? Au-delà des chiffres, les organismes qui entretiennent des liens significatifs avec leurs parties intéressées sont souvent mieux placés pour créer des retombées profondes.

"Cherchez les preuves de retombées."

Étude de cas

Par l'entremise de La promesse Prêts à agir, la TD cherche à améliorer l'accès à des outils et à des programmes qui permettent à tout le monde de vivre avec une plus grande confiance quant à leurs capacités financières. Un des moyens que nous utilisons pour y parvenir est de

guider les enfants sur la voie du succès plus tôt en soutenant les occasions d'améliorer leurs compétences en lecture et en mathématiques, essentielles à la réussite scolaire, comme dans la vie.

C'est pourquoi nous soutenons JUMP Math, un organisme à but non lucratif primé qui utilise un cursus scolaire fondé sur les faits afin de stimuler la compréhension et l'amour des mathématiques chez les enfants.



Le programme JUMP Math donne priorité à l'amélioration des capacités mathématiques en se concentrant sur les enfants issus de collectivités où les besoins sont considérables et où la réussite en mathématiques est sous les normes nationales. JUMP fait le suivi d'un mélange de résultats et de mesures des résultats. La mesure de ses résultats comprend un certain nombre d'enfants participant au programme et certaines écoles partenaires. Pour mesurer les résultats de son programme, JUMP applique régulièrement un protocole de tests avant et après le programme qui évalue la hausse de la réussite en

mathématiques chez les élèves participants comparativement à une valeur de référence. Ces résultats sont ensuite agrégés et suivis d'une année à l'autre. En recueillant des preuves détaillées

de ses retombées, JUMP peut prouver l'efficacité de son programme à améliorer les compétences en mathématiques et comprendre comment le rendre encore plus percutant.

Entrevue

Jo-Anne Ryan, Directrice Générale, Entrevues Fondation De Dons Particuliers Christine Magee présidente, Comité consultatif du Fonds des talents

Qu'est-ce que le fonds des talents? Pourquoi est-il si important?

CM : J'ai appris l'existence du Fonds des talents durant un événement il y a plusieurs années, et son engagement envers le développement des cinéastes canadiens émergents a été pour moi une source d'inspiration.

Le Fonds des talents est essentiel, parce qu'il soutient la production de premiers longs métrages et de séries Web narratives de partout au pays grâce au programme Talents en vue de Téléfilm Canada (nous avons soutenu près de 150 projets jusqu'à maintenant). Le programme met l'accent sur les créateurs de communautés autochtones et de communautés de langue officielle en situation minoritaire, et son soutien aux femmes est particulièrement fructueux. Comme j'ai fait la connaissance de plusieurs anciens participants au programme, j'ai pu constater par moi-même à quel point il sert de tremplin à la carrière de professionnels émergents qui ont ajouté leur histoire au paysage culturel du Canada par des films qui ont su gagner la faveur du public et des critiques, et des prix partout dans le monde.

À titre de présidente du comité consultatif, j'aurai le privilège de poursuivre le travail que l'ancien président Hartley T. Richardson a entrepris avec passion depuis la création du Fonds des talents.

Comment choisissez-vous les artistes émergents et les projets que vous soutenez?

CM : Nous avons la chance de travailler avec plus de soixante professionnels attirés de partout au pays qui peuvent recommander trois projets chacun. Les projets sont ensuite évalués par Téléfilm avec l'aide de groupes de l'industrie qui étudient les projets anglophones, francophones et autochtones.

Notre équipe de professionnels couvre le Canada d'un océan à l'autre, ce qui nous permet de joindre le plus de régions possible pour découvrir de nouveaux talents.

Ils font entre autres partie d'organisations comme le Canadian Film Centre, l'Université Queen's, l'Université Ryerson, l'Université

Les films fournissent un apport unique au patrimoine culturel de notre nation. C'est un privilège de soutenir les talentueux créateurs émergents du Canada et d'investir dans leur avenir.

Christine Magee



de Colombie-Britannique et la Nunavut Film Development Corporation.

Pouvez-vous me donner un exemple d'une étoile montante qui a reçu le soutien du fonds des talents?

CM : J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs récipiendaires, et je reviens tout juste du Festival du film de Toronto (TIFF) où j'étais avec ma fille pour voir la première d'un projet Talents en vue (à guichets fermés); c'est difficile de choisir! Quand on parle de réussite, un nom revient fréquemment, et c'est celui de Jasmin Mozaffari. Elle est une étoile montante qui s'est fait connaître en très peu de temps. Si vous n'en avez pas encore entendu parler, ça ne devrait pas tarder.

Depuis la première de FIRECRACKER au TIFF l'an dernier, qui marquait ses premiers pas de cinéaste, Jasmin s'est attirée l'attention mondiale. Le film a obtenu le prix Meilleure réalisation au gala des prix Écrans canadiens, qui est la version canadienne des Academy Awards. Le magazine Variety l'a aussi désignée comme un « talent important », et son film a été le choix de la critique du New York Times l'été dernier. En septembre, j'ai assisté à l'édition annuelle de l'Hommage Diamant Birks aux femmes de l'année en cinéma de Téléfilm, et Jasmin faisait partie des personnes honorées. Je suis très fière de voir de jeunes créateurs s'engager sur le chemin qui propulsera leur carrière et les mènera à leurs prochains projets. Nous avons hâte de voir ses prochains projets.

Comment peut-on en savoir plus sur le fonds des talents?

CM : Le meilleur endroit pour en savoir plus sur le Fonds des talents et sur les cinéastes qui ont reçu son soutien est le site Web <https://lefondsdetalefilm.ca>

Si vous avez des questions concernant le Fonds des talents ou souhaitez y participer, je vous invite à communiquer avec le directeur du Fonds des Talents, E.J. Alon à ej.alon@telefilm.ca.

Merci à Sam et à Joanna, et bienvenue à Tom et Denny



Pour ce qui est de la relève du conseil d'administration, **Sam Hirsh** et **Joanna Mazin** ont terminé leur mandat comme membres du conseil. Nous désirons les remercier et leur exprimer notre gratitude d'avoir siégé au conseil d'administration de la FDP. Nous souhaitons en même temps la bienvenue à **Tom Kingissepp** et à **Denny Young**, qui se sont récemment joints au conseil. Nous espérons avoir le plaisir de travailler avec eux bientôt.

Rapport du comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance

En juin 2019, le comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance a publié son rapport. Ce rapport est fondé sur 24 consultations publiques depuis janvier 2018 et contient les commentaires de 160 témoins ainsi que 695 réponses à un questionnaire en ligne. Les témoins et les participants ont à maintes reprises présenté des témoignages sous quatre thèmes généraux : les travailleurs et les bénévoles du secteur; le financement du secteur; les règles régissant le secteur; et le besoin d'une « entité » pour le secteur au sein du gouvernement fédéral. Quarante-deux recommandations ont été faites pour mieux soutenir le secteur des organismes à but non lucratif au Canada. Nous sommes impatients de voir comment ces recommandations seront appliquées au profit des organismes de bienfaisance, des donateurs et des bénévoles.

Avec toute notre gratitude

Au nom du conseil d'administration de la FDP, nous souhaitons vous remercier d'avoir donné à la FDP et de créer une tradition de générosité au profit des causes qui vous tiennent à cœur. Intégrer la philanthropie à votre plan successoral et financier global est une excellente façon d'y parvenir. Comme le 31 décembre approche à grands pas, prenez le temps de faire votre planification fiscale de fin d'année et n'oubliez pas que les dons de charité sont une bonne façon de réduire l'impôt et de le rediriger vers des causes qui sont importantes pour vous. Pour obtenir de l'information sur différentes stratégies de planification fiscale des dons de charité, communiquez avec votre conseiller TD ou écrivez à joanne.ryan@td.com.



N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et de vos commentaires. Veuillez les adresser à joanne.ryan@td.com ou composer le **416-308-6735**.

Jo-Anne Ryan, vice-présidente, Philanthropie, Services-conseils de Gestion de patrimoine, Gestion de patrimoine TD et Directrice générale, Fondation de dons particuliers

gestiondepatrimoinetd.ca/donsparticuliers | twitter: @charityjune30



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Lorsque de tels renseignements sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Tous les produits et services de tiers mentionnés ou annoncés dans le présent bulletin sont fournis par la société ou l'organisme dont il est fait mention. Bien que ces produits et services puissent s'avérer des outils précieux pour l'investisseur indépendant, Gestion de patrimoine TD ne recommande aucun de ces produits et services en particulier. Ce n'est que par souci de commodité pour ses clients que Gestion de patrimoine TD met à leur disposition les produits et services de sources externes mentionnés. Gestion de patrimoine TD ne sera tenue responsable d'aucune réclamation ou perte et d'aucun dommage découlant de quelque façon que ce soit de leur achat ou utilisation. Les services de la Fondation de dons particuliers, une société de bienfaisance indépendante sans but lucratif, sont offerts en collaboration avec Gestion de patrimoine TD. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.